

 *L'adoration et ses répercussions*   
*sur la vie du musulman*

*par*

*le Cheikh Abdel Mouhsin Ibn Hamed El Abâd El Badr*

*(Savant dans la science du hadith et enseignant à la mosquée du  
Prophète, Paix et salut d'Allah sur lui)*

*Traduit par l'association Aux sources de l'Islam*

*Revu et corrigé par Abu Hamza Al-Germâny*



www.Islamhouse.com

[4145]

1427هـ

المكتب التعاوني للدعوة وتوعية الجاليات بالربوة

Islamic Propagation Office in Rabwah

P.O.Box 29465 RIYADH 11457 - TEL 4454900 - 4916065

FAX: 4970126 - E-Mail: rabwah@islamhouse.com

<http://www.islamhouse.com>

1<sup>ère</sup> édition, 2006/1427

© Tous droits de reproduction réservés, sauf pour distribution gratuite sans rien modifier du texte.

Pour toutes questions, suggestions, ou erreurs, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

[fr@islamhouse.com](mailto:fr@islamhouse.com)

**Office de prêche de Rabwah**

P.O Box 29465 – Riyadh 11457

Kingdom of Saoudia Arabia

Tel : +966 (0)1-4916065 - 4454900

Fax : +966 (0)1-4970126

**Courrier électronique :**

[fr@islamhouse.com](mailto:fr@islamhouse.com)

**Site internet en français :**

[www.islamhouse.com/fr](http://www.islamhouse.com/fr)

الطبعة الأولى، 2006/1427

© لا توجد حقوق لهذا الكتاب. يسمح للجميع أن يعيدوا طباعة الكتاب كما هو... بشرط أن لا يغير معنى النص.

وإذا كان لديك أي سؤال أو اقتراح أو تصحيح يرجى مراسلتنا على العنوان التالي:

[fr@islamhouse.com](mailto:fr@islamhouse.com)

المكتب التعاوني للدعوة وتوعية الجاليات بالربوة

هاتف: 4454900 – 4916065

البريد الإلكتروني: [fr@islamhouse.com](mailto:fr@islamhouse.com)

: [www.islamhouse.com](http://www.islamhouse.com)



*Au nom d'Allah,  
L'infiniment miséricordieux, le très miséricordieux*

Louange à Allah, nous le louons, nous implorons son aide et son pardon et nous nous mettons sous sa protection contre notre propre mal et contre nos mauvaises actions. Celui qu'Allah guide nul ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare nul ne peut le guider. J'atteste qu'il n'y a pas de divinité digne d'être adorée à part Allah, seul et sans associé et j'atteste que Muhammad est son serviteur et son messager.

Allah l'a envoyé avec la voie droite et la religion de vérité afin qu'elle triomphe sur toutes les autres religions. Le prophète ﷺ a en effet transmis le message et fit parvenir le dépôt et conseilla la communauté ; que la prière, le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui, sur sa famille, sur ses compagnons et sur tous

ceux qui emprunteront son chemin jusqu'au jour de la rétribution !

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction soient sur vous, chers frères musulmans en Amérique<sup>1</sup>.

Je demande à Allah le Tout-puissant qu'il me soutienne et vous soutienne, et qu'il nous accorde la droiture et qu'il nous fasse parvenir à ce qui le satisfait. Mon discours aura comme sujet ce que vous avez désiré, celui de savoir quelles sont les répercussions des adorations dans la vie du musulman...



---

<sup>1</sup> Ce livre est à l'origine une conférence donnée par le cheikh aux musulmans des Etats-Unis. NdT.

## *La définition de l'adoration*

L'adoration est un terme qui englobe tout ce qu'Allah aime comme paroles et actes extérieurs et intérieurs et le satisfait. Ceci est la meilleure définition de l'adoration. L'adoration est éminemment importante. En effet, Allah le Tout-puissant créa les créatures, envoya les prophètes et révéla les livres pour que soit ordonnée son adoration et pour que soit interdite toute adoration vouée à autres que lui.

En effet, Allah ﷻ dit :

*Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.*  
(Al-Dhariyat, v.56)

Ceci signifie qu'Allah les a créés pour leur ordonner son adoration, et leur interdire de lui désobéir.

Puis il (qu'il soit glorifié et exalté) dit :

*Nous avons envoyé dans chaque communauté un messenger, (pour leur dire): "Adorez Allah et écarter-vous du Tâgboût"<sup>1</sup>*  
(An-Nahl v.36)

Allah ﷻ dit :

*Et nous n'avons envoyé avant toi aucun messenger à qui nous, n'ayons révélé : « Point de divinité en dehors de moi. Adorez-moi donc »* (Al-Anbiya, v.25)

Les adorations sont très diverses. La peur d'Allah, l'espérance et la confiance en lui, l'aspiration, la crainte, le repentir, supplier son aide, implorer son secours, le sacrifice, le vœu pieux, etc. en font partie.

On dénombre également parmi les adorations, les piliers de l'Islam qui ont été inclus dans le célèbre hadith de Jibrîl (l'Ange Gabriel) lorsqu'il demanda au Prophète ﷺ de l'informer sur l'Islam, il lui répondit :

---

<sup>1</sup> Le *Tagboût* est tout ce qui est adoré en dehors d'Allah et admet cela.  
NdT

*« Que tu attestés qu'il n'y a nulle divinité digne d'être adorée si ce n'est Allah et que Muhammad est son messager, que tu accomplisses la prière, que tu donnes l'aumône, que tu jeûnes le mois de Ramadan, et que tu fasses le pèlerinage à la Maison sacrée, si tu en as les moyens. »*

Ce hadith est rapporté par Mouslim dans son recueil authentique d'après Omar رضي الله عنه. Ce hadith est le premier hadith du chapitre de la foi (n°8).

Les piliers de l'Islam, nous ont aussi été rapportés dans le hadith d'Abdallah Ibn Omar رضي الله عنه lorsque le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit :

*« L'islam est bâti sur cinq piliers : l'attestation qu'il n'y a pas d'autre divinité digne d'être adorée à part Allah et que Muhammad est le messager d'Allah, l'accomplissement de la prière, le versement de l'aumône, le pèlerinage et le jeûne du mois de Ramadan ».*

Ce hadith est le premier hadith du chapitre de la foi dans le recueil authentique de Boukhâry (n°8) et il se trouve aussi dans le recueil authentique de Mouslim (n°19).



## *Les conditions pour qu'un acte soit valide*

Pour que l'adoration soit acceptée, il faut obligatoirement réunir deux conditions :

1. La première, l'acte doit être accompli sincèrement pour Allah.
2. La deuxième, un suivi absolu du messenger d'Allah dans l'acte accompli.

Il faut obligatoirement une sincérité absolue pour Allah seul, en ne lui associant aucun autre associé et aucune adoration ne doit être vouée pour autre qu'Allah ﷻ.

Il faut obligatoirement un suivi absolu du Prophète ﷺ. Il est donc obligatoire d'adorer Allah en conformité avec ce qui a été transmis par le noble Messenger ﷺ.

Ce qu'on vient de mentionner est ce qu'implique l'attestation "*qu'il n'y a pas de divinité digne d'être adorée si ce*

*n'est Allah et de l'attestation que Muhammad est le Messager d'Allah".*

Effectivement, attester « *qu'il n'y a pas de divinité digne d'être adorée si ce n'est Allah* » implique que l'acte doit être accompli sincèrement pour Allah seul, en ne dédiant aucun type d'adoration pour autre que lui, car il incombe que toute adoration doit être accomplie sincèrement pour son visage (qu'il soit glorifié et exalté).

De même, l'attestation « *que Muhammad est le Messager d'Allah* » implique que l'adoration soit en conformité avec ce qui a été transmis par le noble Messager ﷺ.

Ainsi, on n'adore point Allah par les innovations, les nouveautés et les actes répréhensibles ne reposant sur aucune preuve légiférée par Allah. Bien au contraire, l'adoration doit être en conformité avec la sunna et avec ce qui a été transmis par le noble Messager ﷺ.

Ce que nous devons retenir : L'attestation « *qu'il n'y a pas de divinité qui mérite d'être adorée à part Allah* » implique que l'acte doit être accompli sincèrement pour Allah.

De même, L'attestation « *que Mubammad est le messager d'Allah* » implique le suivi absolu du Messager d'Allah ﷺ.

En somme, tout acte doit être effectué sincèrement pour Allah, autant qu'il doit être en conformité et en concordance avec la Sunna de notre Prophète Muhammad ﷺ.

En d'autres termes, si l'une des deux conditions de l'acte n'est pas respectée, que l'acte soit dépourvu de sincérité ou du suivi ou si l'acte est dépourvu des deux ; alors, il sera rejeté sur son auteur et ne sera pas accepté auprès d'Allah ﷻ.

Sans conteste, Allah ﷻ dit au sujet du rejet de l'acte lorsqu'il est dépourvu de sincérité :

*Nous avons considéré l'œuvre qu'ils ont accomplie et nous l'avons réduite en poussière éparpillée (Al-Fourqân, v.23)*

Le noble Messager ﷺ a dit au sujet du rejet de l'œuvre lorsqu'elle est fondée sur une innovation :

*« Quiconque accomplit une œuvre non conforme aux fondements de notre religion, son œuvre est rejetée. »*

Ce hadith est rapporté par Boukhary (n°2697) et par Mouslim (n°1718), d'après le hadith d'Aïcha (qu'Allah soit satisfait d'elle).

On trouve dans une version rapportée par Mouslim :

*« Quiconque accomplit une œuvre que nous n'avons pas ordonnée, cette chose est rejetée »*

De plus, le Prophète ﷺ a dit :

*« Quiconque, parmi vous, vivra, verra beaucoup de contradictions. Tenez-vous donc à ma sunna et à celle de mes successeurs, les biens guidés, les biens dirigés, attachez-vous-y fermement, et accrochez-vous-y (litt. mordez-la à pleines dents). Prenez garde aux nouvelles choses, car toutes nouveautés (en matière de religion) sont innovation, et toute innovation n'est qu'un égarement »*

Ce hadith est rapporté par Abû Dâwoûd (n°4607) et At-Tirmidhî (n°2676) d'après le hadith d'Al-'Irbâd ibn Sâriya et At-Tirmidhî l'a jugé comme étant un « hadith bon et authentique ».

Le Prophète ﷺ, dans le hadith des soixante-treize groupes parmi lesquels soixante-douze iront en Enfer et un seul au Paradis. Le Prophète ﷺ a montré que le groupe sauvé est celui qui aura suivi la voie du

Messenger d'Allah ﷺ et celles de ses nobles compagnons (qu'Allah soit satisfait d'eux et les agrée).

L'imam Mâlik Ibn Anas (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) a dit : « Le succès des dernières générations ne s'obtiendra qu'avec ce qui a fait le succès de la première génération de cette communauté » et il a dit (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) : « celui qui innove dans l'Islam en considérant son innovation comme bonne, aura prétendu que Muhammad a trahi le message, car Allah dit :

*Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion*

Ce qui ne faisait pas partie de la religion à cette époque-là, n'en fait pas non plus partie aujourd'hui. » Citation tirée du livre *Al-I'tissam* de Al-Châtiby (t1/p28).

Cela ne suffit pas de dire : « J'effectue telle chose même si elle ne provient pas du Prophète ﷺ, parce que mon intention est bonne et convenable. » La preuve de ceci réside dans la parole du Prophète ﷺ lorsque lui est parvenue la nouvelle d'un homme, parmi ses nobles compagnons, qui avait égorgé son sacrifice avant la prière de l'Aïd, il lui rétorqua alors : « *Ton mouton n'est qu'un mouton de viande* ». Cela signifie que ce sacrifice n'est

pas celui accepté pour l'Aïd. La raison est que cet acte, au moment où il a été effectué, n'est pas conforme à la Sunna. En effet, la Sunna enseigne qu'il ne faut sacrifier les bêtes qu'après la prière de l'*Aïd*. Ainsi, le sacrifice effectué avant la prière, intervient avant son moment approprié qui est après la prière, donc il n'est pas conforme. Le hadith a été rapporté par Boukhary (n°5556) et Mouslim (n°1961).

Al-Hafidh Ibn Hajar a dit au cours de l'explication de ce hadith, dans son livre intitulé "*Fath Al-Bâry*" (17/10) : « Le cheikh Abou Muhammad Ibnou Abi Hamza a dit : ce hadith sous-entend qu'une œuvre accomplie avec une bonne intention, ne sera valable que si elle est en concordance avec la Loi islamique. »

La parole d'Abdallah Ibn Mas'ôud رضي الله عنه, le compagnon du prophète صلى الله عليه وسلم, vient appuyer cette règle. Effectivement, Ibn Mas'ôud رضي الله عنه s'est présenté à des personnes assises en cercle dans la mosquée alors que chacune d'entre elles tenait un nombre de cailloux. Parmi elles, un homme leur criait : « glorifiez Allah cent fois (dites *soubhânallâh*), unifiez-le cent fois (dites *lâ ilâha illa allahou*), magnifiez sa grandeur (dites *allâhou akbar*) cent fois » ; dès lors, ces personnes dénombrèrent leurs invocations à l'aide des cailloux jusqu'à ce qu'ils arrivent au nombre demandé. Abdallah Ibn Mas'ôud رضي الله عنه se tint debout face à eux et leur dit : « Que faites

vous ?!» ils répondirent « Ô ! Abou abderrahman ce sont seulement des cailloux avec lesquels nous comptons les *takbîrs* (dire *Allâhou Akbar*), les *tablîls* (dire *lâ ilâha illa lâhou*) et les *tasbîhs* (dire *soubhânallah*) ». Il rétorqua alors : « Comptez plutôt vos mauvaises actions, je vous garantis que vous ne perdrez alors rien de vos bonnes actions ! Malheur à vous communauté de Muhammad ! Que votre perte fut rapide ! Regardez ! Les compagnons du Prophète sont encore nombreux parmi vous ! Les habits du Prophète ne sont pas encore usés et sa vaisselle n'est pas encore endommagée. Je jure par celui qui détient mon âme entre ses mains, soit vous êtes sur une religion plus droite que celle de Muhammad ﷺ, soit vous avez ouvert une porte menant à l'égarement ?!» Ils rétorquèrent : « Par Allah, Ô Abou Abderrahman ! Nous ne voulions qu'accomplir le bien ». Il répliqua alors : « Hélas ! Combien ont voulu le bien sans jamais l'obtenir ». Ce récit a été rapporté par Al-Dârimy dans ses "*Sounans*" (1/p 68-69) et Al-Albany l'a mentionné dans "*Silsilat Al Sahiba*" (n°2005).



## *Les répercussions des adorations*

Parmi les répercussions des adorations, on dénombre : l'épanouissement, la quiétude, l'accroissement des biens, la paix de la personne, son repos et sa tranquillité.

De nombreux versets du Coran et de nombreux hadiths prophétiques prouvent ce qu'on a mentionné, et montrent que la crainte d'Allah ﷻ et les œuvres vertueuses engendrent une vie heureuse dans ce bas monde et dans l'au-delà.

Allah ﷻ dit :

*Si les habitants des cités avaient cru et avaient été pieux, nous leur aurions certainement accordé des bénédictions du ciel et de la terre.*

(Sourate Al-Arâf, v.96)

Ce noble verset mentionne les adorations et ses effets engendrés dans la vie du musulman. Il explique que celui qui craint Allah ﷻ et croit en lui, Allah le

récompense et lui attribue dans cette vie les biens et lui octroie du ciel et de la terre et ceci en permettant à la pluie de tomber et aux plantes et aux trésors de surgir de la terre.

Le Tout-puissant dit à propos des gens du Livre :

*« S'ils avaient appliqué la Thora et l'Évangile et ce qui est descendu sur eux de la part de leur Seigneur, ils auraient certainement joui de ce qui est au-dessus d'eux et de ce qui est sous leurs pieds »*

(Sourate Al-Mâida verset 66.)

Ce noble verset est comme le précédent : *« ils auraient certainement joui de ce qui est au-dessus d'eux et de ce qui est sous leurs pieds »*. Cela signifie qu'Allah ﷻ fait descendre sur eux ses bienfaits du ciel par le biais de la pluie. De même, Allah ﷻ fait pousser les plantes et les graines sous leurs pieds et il extrait les trésors de la terre.

Ces deux versets mentionnant les habitants des cités et les gens du Livre, concernent uniquement les récompenses en biens terrestres engendrées par la foi et la crainte d'Allah.

Quant aux récompenses dans l'au-delà destinées au croyant pieux, Allah ﷻ dit à ce sujet :

*Si les gens du Livre avaient la foi et la piété, nous leur aurions certainement effacé leurs méfaits et les aurions certainement introduits dans les Jardins du délice* (Sourate Al-Mâida verset 65.)

Et il ﷻ dit :

*Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture*  
(Sourate Al-Ahzâb verset 70)

Le fait de parler avec droiture est une adoration, puis dans le verset qui suit, Allah a mentionné ce qu'elle engendre :

*Afin qu'il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés.  
Quiconque obéit à Allah et à son messager obtient certes une grande  
réussite. (Sourate Al-Ahzâb verset 71)*

Ainsi, l'amélioration des actions et le pardon des péchés dans l'au-delà, sont les répercussions de cette adoration.

En somme, ce noble verset a réuni les incidences de l'adoration dans la vie terrestre et dans l'au-delà. Dans cette vie, on acquiert l'amélioration de nos œuvres, la réussite et la droiture, mais aussi un cheminement vers Allah ﷻ basé sur la clairvoyance. Dans l'au-delà, on acquiert le pardon de nos péchés et l'expiation de nos fautes.

Allah ﷻ dit :



*Et quiconque craint Allah, il lui donnera une issue favorable, et  
lui accordera ses dons par (des moyens) sur lesquels il ne comptait  
pas. (Sourate At-Talâq versets 2-3.)*

Ce noble verset indique que la crainte d'Allah ﷻ, qui signifie son adoration et son obéissance en appliquant ses ordres et en évitant ses interdits, a pour

conséquence d'éloigner la personne de toute calamité et adversité. De même, Allah ﷻ pourvoit celui qui lui obéit et le craint et lui accordera sa subsistance d'une façon inespérée.

Allah ﷻ dit :

*Quiconque craint Allah, Il lui facilite les choses*

(Sourate At- Talâq verset 4)

Parmi les effets directs qu'engendre la crainte d'Allah ﷻ, est de faciliter à la personne ses activités, de mettre à sa disposition les chemins qui mènent au bien et de lui ouvrir les voies menant à une vie heureuse dans le bas monde et dans l'au-delà.

Allah ﷻ dit :

*Quiconque craint Allah, Il lui efface ses fautes et lui amplifie une*

*récompense.* (Sourate At-Talâq verset 5)

Ceci fait aussi partie des récompenses dans l'au-delà qu'engendre la crainte d'Allah ﷻ.

De même, Allah ﷻ dit :

*Ô vous qui croyez ! Si vous craignez Allah, Il vous accordera la faculté de discerner (entre le bien et le mal), vous effacera vos méfaits et vous pardonnera. Et Allah est le Détenteur de l'énorme grâce.*

(Sourate Al-Anfâl verset 29)

Ce noble verset prouve que celui qui craint Allah ﷻ, lui obéit et obéit à son Messager ﷺ, alors Allah lui accordera la faculté de discerner le vrai du faux et basera sur la clairvoyance son cheminement vers lui et le placera sur une bonne voie. Ceci sera accordé dans la vie d'ici-bas. Quant à l'au-delà, la récompense sera l'expiation des méfaits et le pardon des péchés. Le début de ce verset « *Si vous craignez Allah, alors il vous accordera la faculté de discerner* » ressemble à la fin du verset au sujet de la dette : « *Craignez Allah, alors Allah vous enseignera.* » (Sourate Al-Baqara verset 282)

Allah ﷻ a dit à propos de Nouh (Noé) عليه السلام et de son peuple :

*J'ai donc dit: "Implorez le pardon de votre Seigneur, car il est celui qui pardonne le plus, pour qu'Il vous envoie du ciel, des pluies abondantes, et qu'il vous accorde beaucoup de biens et d'enfants, et vous donne des jardins et vous donne des rivières.*

(Sourate Noûh versets 10, 11 et 12.)

Ce qui est mentionné fait partie des effets qu'engendre l'adoration. L'adoration dans ce verset concerne le repentir. Les conséquences mentionnées sont les pluies abondantes, une progéniture nombreuse, la profusion des biens, des jardins et des rivières.

Un autre verset lui ressemble, celui où Allah parle à propos de Hoûd عليه السلام et son peuple :

*« Ô ! Mon peuple, implorez le pardon de votre Seigneur et repentez-vous à lui pour qu'il envoie sur vous du ciel des pluies abondantes et qu'il ajoute force à votre force. »*

(Sourate Hoûd, verset 52)

Pareillement, un autre verset lui ressemble, celui où Allah parle à propos de notre Prophète Muhammad ﷺ et son peuple :

*Demandez pardon à votre Seigneur ; ensuite, revenez à lui. Il vous accordera une belle jouissance jusqu'à un terme fixé, et Il accordera à chaque méritant l'honneur qu'il mérite. (Sourate Hoûd, verset 3)*

Allah ﷻ dit :

*Quiconque, mâle ou femelle, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, nous lui ferons vivre une bonne vie. Et nous les récompenserons certes, en fonction des meilleures de leurs actions (Sourate Al-Nahl, verset 97)*

Ce noble verset souligne que la foi et les bonnes actions engendrent pour l'humain une vie heureuse, une vie remplie de piété, d'obéissance à Allah et à son Messager ﷺ. À cette récompense, sera rajoutée celle de l'au-delà qui est bien plus importante.

Un hadith nous est parvenu de la sunna purifiée qui met en relief ce que les adorations procurent comme bonnes répercussions dans la vie du musulman. Ce hadith est l'important et précieux conseil que le noble Prophète ﷺ donna à Ibn Abbas ؓ : « *Accomplis assidûment les devoirs qu'Allah t'a prescrits<sup>1</sup> et Allah te préservera, accomplis assidûment les devoirs qu'Allah t'a prescrits<sup>2</sup> et tu trouveras Allah à tes côtés...* » Rapporté par At-Tirmidhy (n°2516) et il a jugé le hadith comme étant un « hadith bon et authentique ».

Dans une autre version, rapportée par l'imam Ahmed (n°2803), le Prophète ﷺ dit : « *Accomplis assidûment les devoirs qu'Allah t'a prescrits<sup>3</sup>, et tu le trouveras devant toi. Cherche à connaître Allah en l'adorant dans l'aisance et il te connaîtra dans la difficulté.* » Ce hadith est le dix-neuvième hadith des *quarante hadiths de Nawany*.

Al-Hâfidh Ibn Rajab, dans son commentaire des *quarante hadiths de Nawany*, intitulé *jâmi' el 'ouloûm wa el hikam*, donne une précieuse explication qui m'a permis de déduire le sens du texte.

---

<sup>1</sup> Littéralement : « Protège Allah... » NdT

<sup>2</sup> Littéralement : « Protège Allah... »NdT

<sup>3</sup> Littéralement : « Protège Allah... » NdT

La protection d'Allah ﷻ pour son serviteur, comporte deux sens :

1. Protéger son corps, ses biens, ses enfants et sa famille.
2. Protéger sa religion, en le sauvegardant des ambiguïtés qui égarent et des désirs interdits.

Cette protection aide la personne à demeurer sur une rectitude et une droiture dans les affaires religieuses et celles de sa vie. Cette protection d'Allah n'est obtenue que pour celui qui le « protège ».

La personne « protège » Allah ﷻ en prenant soin de ne pas outrepasser ses limites, en appliquant ce qu'il a ordonné et en évitant ce qu'il a interdit.

Allah ﷻ récompense cet acte par une protection du même genre, car la récompense est liée à l'action. Le Prophète ﷺ dit : « *Il te préservera* », ceci est la récompense d'Allah. Cela fait partie des répercussions de l'œuvre pieuse, car la récompense est liée à l'action. De plus, la phrase « *"protège" Allah et tu le trouveras à tes côtés* » signifie que tu trouveras Allah ﷻ devant toi, il fera cercle autour de toi, veillera sur toi et te protégera de tout mal.

Ensuite, Le Prophète ﷺ dit : « *Cherche à connaître Allah en l'adorant dans l'aisance et il te connaîtra dans la difficulté* » signifie que si tu t'accroches, pendant tes instants de bien-être et tes moments heureux, à l'obéissance d'Allah et de son Prophète, alors Allah ﷻ te récompensera en te protégeant pendant les moments de difficultés et les situations tragiques.

Parmi les hadiths qui prouvent le fait de "connaître Allah ﷻ dans l'aisance, Allah ﷻ le connaîtra dans la difficulté," on citera l'histoire des trois personnes qui ont été contraintes de dormir dans une grotte. Soudain, un rocher dégringola sur eux et boucha l'entrée de la grotte. Ils ne pouvaient plus sortir. Ils étaient comme dans une tombe, malgré qu'ils fussent encore en vie. C'est alors qu'ils discutèrent entre eux. Ils virent que le moyen par lequel Allah les sauvera de ce moment difficile dans lequel ils se trouvaient, était de rechercher une œuvre vertueuse qu'ils avaient accomplie pour Allah dans l'aisance, par laquelle ils demanderont intercession auprès d'Allah dans cette pénible circonstance. L'un d'entre eux demanda l'intercession auprès d'Allah par son obéissance envers ses parents, le second, par son délaissement de l'adultère alors qu'il en avait la capacité et le troisième en préservant le salaire de son employé en le faisant fructifier alors que ce dernier était parti avant de prendre son droit. Chacun

d'entre eux demanda l'intercession auprès d'Allah ﷻ par une œuvre vertueuse qu'ils avaient faite pour Allah ﷻ en temps d'aisance. Allah ﷻ écarta le rocher et ils sortirent en marchant.

L'histoire de ces trois personnes a été rapportée dans le recueil de Boukhâry (n°2215) et dans celui de Mouslim (n°2743) d'après le hadith de Abdallah Ibn Omar رضي الله عنهما.

On décompte, également parmi les adorations : la prière, l'aumône, le jeûne et le pèlerinage. Chacune d'entre elles a un bon effet dans la vie du musulman...



## *Les répercussions de la prière*

La prière est le pilier de l’Islam et c’est elle qui préserve de la turpitude et du blâmable. La prière est le solide lien entre le serviteur et son Seigneur.

Si la personne est assidue aux prières en commun, à la mosquée, avec les musulmans, alors son lien avec Allah ﷻ se raffermira. Effectivement, de nuit comme de jour, en priant les cinq prières obligatoires et ses prières surrogatoires pour Allah, la personne sera ainsi continuellement en liaison avec Allah. Allah ﷻ la récompensera pour tout cela. Il l’éloignera des turpitudes et du blâmable, car si cette personne se résout à désobéir ou à effectuer une mauvaise action, elle se rappellera la raison pour laquelle elle prie et pour laquelle elle est assidue à la prière. Elle se rappellera qu’elle accomplit cela, car elle espère la récompense qu’il y a auprès d’Allah et car elle éprouve de la peur à l’égard de son châtement. A ce moment précis, la prière le préservera des turpitudes et du blâmable, et l’en éloignera. Allah ﷻ a dit :

*Et accomplis la prière. En vérité, la prière préserve de la turpitude  
et du blâmable. (Sourate Al-Ankabouât, verset 45)*



## *Les répercussions de l'aumône*

Les répercussions de l'aumône sont immenses. En effet, elle purifie l'âme de l'avarice et de la cupidité, comme elle purifie l'argent. Elle est une cause de l'accroissement et du décuplement de l'argent. A l'aide de l'aumône résulte ce qu'on nomme aujourd'hui « la solidarité sociale ». Effectivement, lorsque les riches versent l'aumône aux pauvres, ces derniers, grâce à cet impôt ordonné par Allah aux riches, pourront satisfaire leurs besoins et bénéficier de quoi se nourrir.

Il a été transmis dans le hadith de Mou'adh Ibn Jabal, rapporté par Boukhâry et Mouslim, la parole du Prophète ﷺ : *« S'ils t'obéissent en cela (c'est à dire s'ils accomplissent la prière) informe-les qu'Allah leur a imposé une aumône (la zakat) qui doit être perçue des riches pour être donnée à leurs pauvres ».*

Le versement de l'aumône profite énormément aux riches, puisqu'il purifie leurs âmes, accroît leur argent et ils récolteront la récompense pour le bien qu'ils font à leurs frères musulmans touchés par la pauvreté, la misère et la difficulté. Cette charité entraîne l'enrichissement des pauvres qui satisferont

leurs besoins et soulageront leurs misères. Allah le Tout-puissant a obligé la perception de l'aumône des biens des riches de telle manière que les pauvres en profitent sans causer pour autant de préjudice aux riches. Cette aumône, à dire vrai, représente une partie minimale des biens qu'Allah ﷻ a alloué aux riches. Il a obligé aux riches de verser cette portion minimale qui ne leur coûte rien, mais qui profite au pauvre qui a été dénué et qui ne possède aucun bien.

Les bonnes répercussions de l'aumône et de la charité envers les pauvres, sont mises en avant dans le hadith d'Abou Hourayra ؓ, rapporté par Mouslim dans son recueil (n°2984), d'après le Prophète ﷺ qui dit :

*« Tandis qu'un homme marchait sur une terre aride, il entendit une voix provenant d'un nuage : "Arrose le jardin d'Untel". Ce nuage se dirigea alors vers un terrain pierreux sur lequel il déversa son eau ; or, un seul conduit reçut toute l'eau déversée. En suivant ce cours d'eau, l'homme trouva un cultivateur conduisant l'eau vers son jardin à l'aide d'une pelle. "Comment t'appelles-tu, ô! Serviteur d'Allah ?", demanda-t-il au cultivateur. -"Untel"- c'était en effet le même nom qu'il avait entendu provenant du nuage -. Puis le cultivateur poursuivit : "Mais pourquoi, ô! Serviteur d'Allah, veux-tu savoir mon nom ?". -"Eh bien ! J'ai entendu une voix, provenant du nuage dont vient l'eau que voici, ordonnant le nuage d'arroser ton jardin. Que feras-tu donc avec les fruits de ton jardin ?" "Après ce que tu m'as dit, reprit le cultivateur, sache que j'attends la récolte dont je fais*

*l'aumône du tiers. Je garde un autre tiers pour la nourriture de ma famille, et ressème le tiers restant”.*

Dans une autre version rapportée également par Mouslim : « Je donne le tiers aux miséreux, aux mendiants et aux voyageurs. »



## *Les répercussions du jeûne*

Les effets du jeûne sont immenses et ses répercussions sont bénéfiques. En effet, il y a dans le jeûne une protection comme a dit le Messager d'Allah ﷺ : « *le jeûne est une protection.* » Rapporté par Boukhâry (n°1894) et par Mouslim (n°1151). Il est une protection contre le feu comme dans l'au-delà et une protection contre les désobéissances.

En effet, le jeûne affaiblit les envies de l'âme, et sa frénésie est alors freinée. Le jeûne s'interpose entre l'âme et ce qu'elle provoque comme malheureuses situations et comme actes interdits, causés par le goût excessif des biens et des plaisirs de ce monde. A cause de cela, l'âme s'avance dangereusement sur un terrain dont les répercussions sont à craindre dans la vie d'ici-bas et dans l'au-delà.

C'est pour cette raison que le Prophète ﷺ a dit : « *On arrive au Paradis qu'après avoir affronté toutes sortes de difficultés et on arrive en enfer qu'après avoir assouvi toutes sortes de passions* » Rapporté par Boukhari (n°6487) et par Mouslim (n°2822) et cette version est celle de Mouslim.

Le chemin vers le Paradis nécessite la patience pour ne cesser d'obéir à Allah ﷻ et la patience pour ne

pas commettre les désobéissances. Le chemin vers l'Enfer est garni de désirs et de passions. La personne qui s'éloigne de ses passions n'entrera pas en Enfer. Si elle prend l'initiative d'assouvir ses désirs, ces derniers peuvent l'entraîner vers les actes interdits. Seulement, cela sera un plaisir éphémère, et son dénouement s'achèvera en déception, en regret, en honte et en déshonneur dans la vie d'ici-bas et dans l'au-delà.

On trouve dans le hadith authentique, rapporté par Boukhâry et Mouslim, d'après Omar Ibn Mas'oud رضي الله عنه la parole du Messager ﷺ qui dit : « *Ô vous les jeunes ! Que celui qui est en mesure de se marier parmi vous, le fasse ! C'est mieux pour le regard et la protection du sexe. Que celui qui ne peut se marier, jeûne alors, car le jeûne lui servira de protection.* ».

Le Prophète ﷺ a montré que la personne qui a la capacité de se marier doit s'empresse de le faire pour préserver sa personne et préserver les autres. S'il n'en a pas la capacité, il prendra le remède prophétique que le noble Messager ﷺ nous a prescrit, qui est le jeûne.

En effet, le jeûne est une sauvegarde et une protection pour que la personne ne tombe pas dans la désobéissance. La raison est que le jeûne provoque l'affaiblissement de l'âme et l'impossibilité d'accomplir les choses qu'elle effectuait pendant les moments d'aisance où elle mangeait et buvait.

Ce que nous devons retenir : ce noble conseil prophétique donné par notre honorable Messager ﷺ incite les jeunes à se marier, s'ils en ont la possibilité et la capacité. S'ils ne peuvent pas, qu'ils freinent alors la frénésie de leurs personnes en jeûnant.

Quand les riches jeûnent, ils ressentent la souffrance que provoque la faim, ils se rendent compte alors qu'Allah les a privilégiés en les rendant riches. A ce moment précis, ils remercient Allah ﷻ pour ce privilège.

De même, les riches se rappelleront par le jeûne qu'ils ont des frères qui souffrent de la faim sans jeûner, parce qu'ils n'ont pas trouvé de quoi couper leur faim. Ceci les incitera à être bons envers les démunis et à dépenser pour les dépourvus et les nécessiteux.



## *Les répercussions du pèlerinage*

Le pèlerinage est une adoration immense. Allah ﷻ l'a prescrit à ses serviteurs une seule fois dans leur vie. Le pèlerinage englobe des actes qui sont en rapport avec l'argent et avec le corps. Cette adoration renferme des effets et des répercussions louables dans la vie de l'individu.

Il nous a été transmis du noble Prophète ﷺ le hadith suivant :

*« Faire suivre le petit pèlerinage (Omrah) par un autre petit pèlerinage est une expiation de ce qu'il s'est produit entre eux (comme péchés), alors que le pèlerinage agréé (Hajj mabrour) n'a de récompense que le paradis. »* Rapporté par Boukhâry (n°1773) et par Mouslim (n°1349) d'après Abou hourayra رضي الله عنه.

On questionna le Messager d'Allah ﷺ sur les meilleures actions, il a dit :

*« La foi en Allah et en son Messager »* on lui dit : « et puis ? » il répondit : *« la guerre sainte (Djihad) dans le sentier d'Allah »*

on lui dit : « et puis ? » il dit : « *le pèlerinage agréé (hajj mabrou)* »

Rapporté par Boukhari (n°26) et par Mouslim (n°83) d'après Abou hourayra ﷺ.

Le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

« *Quiconque accomplit le pèlerinage sans avoir commis de rapports sexuels et sans avoir commis de péchés, reviendra comme le jour où sa mère l'a enfanté.* » Rapporté par Boukhari (n°1521) et par Mouslim (n°1350) d'après Abou hourayra ﷺ.

Le pèlerinage agréé (*hajj mabrou*) est celui que l'individu réalise en concordance avec la sunna du noble Prophète ﷺ. Son signe révélateur est que l'individu soit devenu meilleur qu'auparavant. Si l'état de l'individu après le pèlerinage est passé du mauvais au bon ou du bon au meilleur, ceci est le signe visible que le pèlerinage a été agréé (*hajj mabrou*).

De plus, accomplir le pèlerinage et la 'omra rapproche la personne de son Seigneur. Ce rapprochement est produit par des adorations dont l'accomplissement n'est possible qu'à la Mecque. Par exemple, le circuit autour de la Maison sacrée (*Tawaf*), car le *tawaf* est une adoration spécifique de l'antique maison.

Quand il arrive à la Mecque, il tourne autour de la Maison Sacrée et se rapproche d'Allah ﷻ par une adoration qu'il n'aurait pu accomplir s'il n'y était pas venu. Car cette adoration n'existe qu'autour de l'honorable Kaaba. Il se rappellera cela et ressentira que n'importe quel *tawaf* effectué sur la surface de la Terre, ne fait pas partie de ce qu'Allah ﷻ a légiféré. Il n'est permis à personne de tourner autour d'un quelconque tombeau ou d'un quelconque endroit sur la Terre si ce n'est autour de l'honorable Ka'ba. Pareillement, cela concerne le fait d'embrasser, toucher la pierre noire, ou toucher le coin yéménite. En effet, Allah ﷻ n'a pas légiféré aux musulmans de se rapprocher de Lui en embrassant une pierre ou en la touchant si ce n'est en ces deux endroits.

Pour cette raison, quand Omar Ibn Al Khattâb ؓ s'est rapproché de la pierre noire et l'embrassa, il dit : « Je sais que tu es une pierre, tu ne peux ni porter préjudice ni être utile. Si je n'avais pas vu le prophète ﷺ t'embrasser, je ne t'aurais jamais embrassé. » Rapporté par Boukhari (n°1597) et par Mouslim (n°1270).

Durant le pèlerinage, tout pèlerin ôte ses vêtements pour revêtir un *izar* (éttoffe généralement blanche qui enveloppe la partie inférieure du corps) et un *rida* (éttoffe qui enveloppe la partie supérieure du corps), ainsi les riches et les pauvres sont égaux. Ceci

est une des répercussions qu'engendrent le pèlerinage et la 'omra.

Mais aussi, le pèlerin se rappellera par cet habit, le linceul utilisé pour envelopper le mort. il se préparera donc pour ce moment, en multipliant les bonnes œuvres, qui sont la meilleure des provisions. Allah dit

ﷻ :



*« Et prenez vos provisions ; mais vraiment la meilleure provision est la piété » (Sourate Al-Baqara, verset 197)*

De la même manière, le rassemblement des pèlerins à Arafat rappelle le rassemblement des gens le jour de la résurrection. Ceci incitera la personne à faire le bien pour être prête à affronter ce jour difficile.

Pendant le pèlerinage, les musulmans de par le monde se rencontrent. Ils font connaissance, se conseillent, et chacun prend connaissance de l'autre. Ils partagent entre eux les moments d'allégresse et de bonheur comme ils partagent entre eux les moments de souffrance. L'un guide l'autre à faire ce qui est convenable. En somme, ils s'entraideront collectivement à la piété et à la crainte comme Allah ﷻ leur a ordonné de faire.

Ce que nous devons retenir : ces importantes adorations qu'Allah ﷻ a légiférées et sur lesquelles il a bâti sa pure religion, engendrent des effets directs salutaires dans la vie du musulman, ici-bas ou de l'au-delà.

*Je demande à Allah (le Tout Puissant)  
qu'il nous fasse tous parvenir à ce qui le satisfait, et qu'Il fasse  
qu'on soit parmi ceux qui écoutent la parole et suivent ce qu'elle  
contient de meilleures, et qu'il fasse de nous des conseillers et des  
guides, Il est, (gloire à Lui) Noble et Généreux. Que la prière, le  
salut, la bénédiction et les bienfaits d'Allah soient sur le meilleur  
de ses prophètes et de ses messagers, notre prophète, notre imam,  
et le meilleur d'entre nous, Muhammad Ibn Abdillah et sur sa  
famille et sur ses compagnons et quiconque empruntera son  
chemin et sera guidé par sa voie. Et louange à Allah, Seigneur de  
l'Univers. Et que le salut, la miséricorde et la bénédiction  
d'Allah soient sur vous !*

## TABLES DES MATIERES

|  |    |
|--|----|
| <i>Qu'est-ce que l'adoration ?</i>                 | 7  |
| <i>Les conditions pour qu'un acte soit valide</i>  | 10 |
| <i>Les répercussions des adorations en général</i> | 17 |
| <i>Les répercussions de la prière</i>              | 29 |
| <i>Les répercussions de l'aumône</i>               | 30 |
| <i>Les répercussions du jeûne</i>                  | 34 |
| <i>Les répercussions du pèlerinage</i>             | 36 |



FIN